*Valorisation de l’expérience professionnelle consistant en la résolution d’un cas exposé dans un dossier et portant sur un problème d’organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ou un établissement public local :*

*Vous êtes administrateur-trice dans une communauté d’agglomération de 300 000 habitants. La communauté est compétente en matière de mobilité, d’équipements culturels et sportifs. Le président de la communauté constate que l’évolution des modes de vie des habitants (horaires de travail décalés, familles monoparentales, temps de loisirs, transports…) a des conséquences importantes sur leur emploi du temps. Il lui apparait que l’organisation du service public doit en tenir compte et doit évoluer pour le rendre plus compatible avec les besoins de la population.*

*Le président a prévu de faire une communication au bureau communautaire sur la prise en compte de ces évolutions. Il souhaite qu’elles soient mieux appréhendées afin d’engager une réflexion sur les politiques temporelles. Il proposera la création d’un « bureau des temps » à l’instar de ce qui existe dans quelques collectivités. Il vous demande de préparer cette communication, en vous appuyant en particulier sur les expériences d’autres collectivités.*

Note à l’attention de

Monsieur le Président de

la communauté d’agglomération

Objet : éléments de préparation de votre communication au bureau communautaire relative à la prise en compte de l’évolution des modes de vie des habitants sur l’organisation du service public

Le mode de vie des habitants du territoire de la communauté d’agglomération a fortement évolué ces dernières années. Ces évolutions (familiales et professionnelles notamment) amènent les élus à requestionner leurs politiques publiques et l’organisation des services publics afférents.

En effet, comme vous l’avez souligné, le service rendu à la population doit être le plus adapté possible à ses besoins.

A ce titre, vous m’avez demandé d’appréhender plus clairement les évolutions qui touchent les modes de vie des habitants et leur emploi du temps, afin d’engager une réflexion sur les politiques temporelles au sein de la collectivité et notamment de créer un « bureau des temps ». Des expériences existent depuis le tournant des années 2000, qu’il convient d’examiner.

Je vous propose en premier lieu de soumettre au bureau communautaire l’idée que des politiques temporelles menées par la communauté d’agglomération pourront efficacement remédier au problème de la désynchronisation des rythmes privés et publics (I), et en second lieu d’identifier les expériences significatives de création d’un bureau des temps par des collectivités, et d’identifier à cette occasion les facteurs clés de réussite pour la création d’une telle entité (II).

1. Des politiques temporelles menées par la communauté d’agglomération peuvent remédier à la désynchronisation des rythmes publics et privés
2. La collectivité doit faire face aux évolutions fortes des modes de vie des habitants
3. Des évolutions fortes des modes de vie familiaux

On assiste à un allongement de la durée de la vie ainsi qu’à une augmentation importante du nombre de familles monoparentales. Ce premier élément vient questionner l’adaptation du service public aux besoins des populations.

1. Des évolutions très significatives du monde du travail

L’évolution la plus significative et qui est d’ailleurs à l’origine des politiques temporelles est celle du travail des femmes. En effet, 80% des femmes de 20 à 50 ans ont une activité professionnelle. Toutefois, celles-ci assurent à 70% les tâches familiales et domestiques. Les services publics doivent répondre à cet état de fait.

De plus, les horaires atypiques se sont développés, ainsi que la part des services dans l’économie.

1. Les habitants et les territoires s’inscrivent dans une logique de réseaux de plus en plus forte.

Il en va ainsi du développement important du nombre de trajets domicile-emploi et de leur distance. De plus, le développement des technologies de l’information et de la communication a fait émerger de nouveaux usages auxquels les services publics doivent s’adapter.

1. La communauté d’agglomération, une échelle pertinente pour engager une réflexion sur les politiques temporelles
2. Définition des politiques temporelles

Les politiques temporelles locales décrivent « un système d’élaboration et d’application de mesures qui tentent, au niveau local, d’agir sur l’organisation des temps et les aménagements spatio-temporels, afin de les rendre plus compatibles avec les besoins et les situations auxquels sont confrontés au quotidien les citoyens et les usagers dont les interactions sont complexes ».

1. Les politiques temporelles peuvent recouvrir des thèmes d’actions multiples

De par leur caractère transversal, les politiques temporelles ont un impact très concret sur la réduction des inégalités (femmes-hommes ou sociales). De plus, et cette thématique est liée à la première, elles permettent d’améliorer fortement la mobilité des habitants, en complément de leur accès facilité aux services publics. Sur ce point, on constate une demande forte des usagers sur l’offre de mobilité (fréquence des passages, respect des horaires…).

Enfin, les politiques temporelles constituent un outil d’aménagement du territoire.

1. La communauté d’agglomération constitue une échelle pertinente pour mener des politiques temporelles

En premier lieu, la conduite de politiques temporelles répond à un enjeu d’attractivité du territoire (notamment pour les entreprises). La communauté d’agglomération est une échelle pertinente pour mener des politiques s’inscrivant dans ces enjeux d’attractivité et d’aménagement du territoire (échelle pertinente pour coordonner la présence de plusieurs entreprises fonctionnant en réseau sur le territoire de la communauté).

En deuxième lieu, la conduite de politiques temporelles requiert une forte concertation entre collectivités et acteurs d’un même territoire. Il est donc intéressant de la mener au sein d’un établissement de coopération intercommunale. Les impacts et retombées positives sur les communes seront forts.

Enfin, l’échelon intercommunal n’empêchera pas d’identifier finement quelles sont les parties du territoire, les populations et les équipements concernés par un besoin de meilleure synchronisation des rythmes publics et privés.

Une réflexion sera donc utilement menée sur le territoire de la communauté d’agglomération pour mettre en œuvre des politiques temporelles. Plus précisément, un bureau des temps peut être créé au sein de la collectivité.

II. La création d’un « bureau des temps » au sein de la communauté d’agglomération : retour d’expériences significatives et facteurs clés de réussite

1. Retours d’expériences d’autres collectivités de création d’un bureau des temps
2. Les expériences significatives sont celles des villes de Rennes, Caen, Lyon, Paris et des villes italiennes précurseurs (Naples, Rome)

On peut noter que nombre de ces expériences ont été menées au tournant des années 2000, dans un objectif de réduction des inégalités femmes-hommes clairement affiché. Il s’agit aussi pour ces villes d’œuvrer pour la réduction des inégalités sociales.

1. Des réalisations significatives des bureaux des temps en matière d’offre culturelle

Les villes italiennes ont augmenté significativement leur offre culturelle : manifestations dans des parcs publics par exemple, ou espaces de loisirs accessibles en continu. En outre, des villes comme Rennes ont revu leurs horaires d’ouverture, par exemple en ouvrant la bibliothèque le dimanche. D’autres ont choisi d’ouvrir leurs équipements sur la pause méridienne. Enfin, la ville de Paris a fait le choix de faire un usage différent des espaces dans les musées en les valorisant pendant les heures creuses.

1. Des réalisations significatives en matière sportive

En matière sportive, la ville de Paris a fait le choix d’ouvrir des créneaux le soir dans les piscines pour permettre un meilleur accès aux salariés. Ces créneaux ouverts le soir sont complétés par des ouvertures en journée permettant aux personnes âgées de bénéficier d’une offre de service public adaptée à leurs besoins.

1. Le Grand Lyon et la gestion de l’hyperpointe

Répondant à une demande forte des usagers de mobilité sur le territoire de la métropole lyonnaise, le Grand Lyon a mené une action permettant, en concertation avec les autres acteurs (éducation nationale notamment) de décaler les ouvertures des portes des collèges le matin et le soir pour décongestionner le trafic.

Au regard de ces différentes expériences, il en ressort que les champs d’action sont nombreux afin d’améliorer l’adaptation du service public aux besoins des usagers.

Les facteurs de réussite sont également nombreux et sont de deux ordres : politique et « institutionnel ».

1. Les facteurs politiques de réussite de la création d’un bureau des temps
2. La nécessité d’un portage politique fort

Il faut souligner que le bureau des temps est avant tout un organe politique. Ainsi, il conviendrait, si vous en êtes d’accord, d’attribuer une délégation spécifique à un élu porteur de la politique. Il s’agira d’une politique menée de manière transversale.

1. La nécessité d’une démarche participative

Les politiques temporelles nécessitent de s’inscrire dans une démarche de participation et de consultation des principaux acteurs afin de parvenir à des résultats probants (les conseils de quartier des communes sont en l’occurrence des partenaires privilégiés).

La consultation gagnera à se faire selon les nouveaux usages des citoyens (via internet par exemple).

1. Les objectifs politiques devront être clairement affichés et partagés

En effet, ces objectifs sont clairs et concrets, puisqu’il s’agit en premier chef d’améliorer la vie quotidienne des habitants.

1. Les facteurs « institutionnels » de la réussite de la création d’un bureau des temps
2. Le bureau des temps est un organisme technique et léger

Le bureau des temps se voit assigner des objectifs de transversalité. Il importe donc qu’il s’agisse d’une structure visible au sein de l’institution. Il peut être rattaché au directeur général des services.

1. La direction des ressources humaines doit être fortement associée aux activités du bureau des temps

En effet, il importe d’accompagner les agents du service public dans les éventuels changements décidés sur l’organisation du service public. Les partenaires sociaux devront également être fortement associés à la conduite du projet de création du bureau. Un passage en comité technique devra être anticipé. De plus, il peut être intéressant de mener une réflexion parallèle sur l’emploi du temps de certains agents de la collectivité (personnel d’entretien par exemple).

1. Le bureau des temps devra se voir attribuer les moyens humains et financiers, gages de la réussite de son action

Il convient de vous préciser que l’Etat ne verse plus d’aide depuis 2002 pour mener ce type de politique. Le fonds européen EQUAL a, quant à lui, été supprimé.

Les moyens financiers nécessaires à la conduite des missions du bureau des temps seront notamment issus du besoin d’expertise à mobiliser pour la conduite de telles politiques.